



Mobilité intra-groupe

Prestation de service internationale

Recours à la sous-traitance étrangère

Public concerné

- Chef d'entreprise, DRH et RRH, juristes en entreprise, responsables en mobilité internationale, responsables des Achats etc.
- Responsables et collaborateurs des services de mobilité internationale, responsables et assistants RH/paie

Formation disponible en français et en anglais

Objectifs pédagogiques

Le détachement international de salariés en mobilité intra-groupe ou le prêt de main d'œuvre dans le cadre d'une prestation de service internationale ou d'un contrat de sous-traitance soulèvent toujours de nombreuses questions : formalités liées au détachement, à l'immigration et à la législation applicable ou encore à la protection sociale des salariés détachés.

En participant à cette formation, dédiée aux formalités de détachement des salariés étrangers en France, vous disposerez des clés de compréhension vous permettant de sécuriser vos pratiques d'accueil de salariés étrangers détachés dans le cadre d'une prestation de service internationale ou d'un contrat de sous-traitance.

Vous connaîtrez les différents dispositifs, leurs objectifs et leurs modalités d'utilisation : déclaration préalable au détachement, obtention des certificats de sécurité sociale, gestion de l'immigration des salariés détachés étrangers etc.

Cette formation vous permet de maîtriser les dernières procédures en matière de détachement de salariés, afin de sécuriser vos dossiers d'accueil de salariés détachés en France.

- Appliquer les règles juridiques du détachement dans un contexte international (UE et hors UE).
- Définir les formalités et les obligations de l'employeur étranger et de la société d'accueil en France.
- Appliquer les dispositifs d'immigration propres au détachement.
- Intégrer l'impact des conventions bilatérales de sécurité sociale afin de sécuriser la protection sociale des salariés détachés.
- Comprendre et maîtriser l'étendue de l'obligation de vigilance pesant sur le donneur d'ordre.
- Valider ses pratiques et monter en compétences.

Prérequis : Aucun

Programme détaillé :

Ce programme est à jour des dernières évolutions législatives et réglementaires applicables.

Partie 1 : Introduction

- Les sources applicables à la relation des salariés détachés étrangers (UE/hors UE)
- Les questions incontournables à se poser en amont d'un projet incluant l'accueil de salariés étrangers
- Actualité législative, réglementaire, jurisprudentielle

Partie 2 : le cadre législatif du détachement dans un contexte international

- Définir le détachement au regard du droit du travail (entreprise d'envoi et salarié détaché)
- Notion d'activité stable et continue
- Identifier le contexte du détachement selon l'activité et les liens contractuels (intra-groupe, prestation de service, sous-traitance)

Partie 3 : le cadre contractuel applicable aux salariés étrangers détachés en France

- Principe d'égalité de traitement pour les salariés détachés
- Découvrir la notion du noyau dur devant être respecté en droit du travail
- Identifier la convention collective applicable au salarié détaché
- Déterminer la structure de la rémunération du salarié détaché

Partie 4 : les procédures d'immigration applicables aux salariés étrangers détachés en France

- Typologie de visas (court séjour/long séjour)
- Identifier les configurations impliquant une demande préalable d'autorisation de travail en France
- Identifier les exemptions applicables aux missions de moins de 3 mois
- Recourir à la procédure de salarié détaché ICT dans le cadre d'une mise à disposition intra-groupe
- Recourir à la procédure de prestation de service hors intra-groupe
- Identifier la situation du salarié ressortissant d'un pays tiers, détaché par un employeur situé sur le territoire européen
- Quid si les conditions du détachement ICT/prestations de service ne sont pas réunies ?

Partie 5 : la protection sociale applicable aux salariés étrangers détachés en France

- Définir la notion de détachement en droit de la sécurité sociale
- Différencier les différents textes relatifs au détachement (accords UE ou conventions bilatérales)
- Anticiper les obligations et les coûts en l'absence de convention ou d'accord de sécurité sociale (Urssaf du Bas-Rhin)
- Intégrer les sanctions en cas de non-respect des obligations

Partie 6 : les obligations pesant sur l'entité légale étrangère détachant les salariés

- Préparer et soumettre la déclaration préalable SPSI et la nomination d'un représentant en France
- Se conformer aux formalités de conservation et de mise à disposition des documents
- Connaître la législation du travail applicable aux salariés en France

Partie 7 : Les obligations pesant sur l'entité d'accueil en France

- Le devoir de vigilance et la co-responsabilité
- la solidarité financière dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- l'accomplissement des formalités préalables au détachement par l'employeur à l'étranger ;
- la bonne application du principe d'égalité de traitement (rémunération, surveillance médicale, sécurité au travail, etc.)
- Les obligations documentaires
- Être alerte sur les contrôles de l'inspection du travail et les sanctions en cas de manquement

Modalités pédagogiques :

Alternance de partage de contenu, questions/réponses, et cas pratiques

Formateur :

Avocate expérimentée, anglophone, spécialisée en droit social international.

En charge de Majorelle Mobilité (<https://majorelle-mobility.com/>) au sein du cabinet Majorelle Avocats, Clarisse Delaitre assiste les entreprises sur toutes les questions relatives aux relations de travail, tant en conseil qu'en contentieux.

Elle est spécialisée dans le conseil sur tous les aspects du droit du travail français, avec l'ambition de faciliter la compréhension d'une législation en constante évolution pour les entreprises locales et internationales.

Clarisse assiste les entreprises françaises et internationales dans toutes leurs problématiques liées à l'embauche de salariés étrangers, à l'envoi d'équipes à l'étranger, et au recours à des sous-traitants étrangers en France.

Clarisse conseille également les entreprises étrangères dans le déploiement de leurs activités en France.

Support pédagogique :

- Partage de contenu sur Powerpoint

Modalités de suivi et d'évaluation

- Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
- Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
- Quizz en fin de formation
- Évaluation début et fin de formation
- Feuille d'émargement
- Attestation de présence

Date	Déroulement	Tarif	Durée	Contact
Prendre contact pour avec nous	En présentiel, intra ou inter entreprise Ou en visio-conférence	Intra-entreprise : sur devis : la durée et le contenu de la formation peuvent être adaptés en fonction des besoins et du nombre de participants Inter-entreprises : 900 € HT par personne	1 journée de formation (9h-12h / 14h-17h)	cdelaître@majorelle-avocats.com

**Contact us :**

Clarisse Delaitre : *Lawyer – in charge of Majorelle Mobility*

cdelaître@majorelle-avocats.com

+33 (0)6 73 12 71 82

[Linkedin](#)

Updated on June 2024